



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/431
31 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session

Accra (Ghana)

20-25 avril 2008

Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire

Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement,
son impact et son efficacité institutionnelle

**RENFORCER LA CNUCED, SON RÔLE EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT, SON IMPACT ET SON
EFFICACITÉ INSTITUTIONNELLE**

Note du secrétariat de la CNUCED*

1. Ce qui fait la force de la CNUCED en ce qui concerne l'aide au développement et, dès lors, ce qui en fait son atout majeur, c'est son approche intégrée du commerce et du développement, tout comme le rôle qu'elle joue en tant que seule instance intergouvernementale du système des Nations Unies chargée de traiter des questions de commerce et de développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Un autre des principaux atouts de la CNUCED tient au fait que, de par sa structure même, elle assure la cohérence entre ses activités normatives, analytiques et opérationnelles, comme le démontrent ses trois grands domaines d'action, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus intergouvernementaux et la coopération technique. Tous les efforts visant à renforcer l'impact et l'efficacité institutionnelle de la CNUCED seraient vains sans une conception claire de ces qualités uniques et sans l'adoption de mesures ciblées destinées à les accroître et à assurer une meilleure cohérence entre elles.

2. Les efforts faits depuis la onzième session de la Conférence pour renforcer l'impact et l'efficacité de l'organisation l'ont été dans le cadre de deux activités distinctes, mais pourtant complémentaires. La première, l'examen à mi-parcours, a eu lieu en 2006, à mi-chemin entre la onzième et la douzième session de la Conférence. Lorsque cette activité a pris fin en

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

octobre 2006, les États membres étaient parvenus à un consensus sur un certain nombre de questions institutionnelles ayant trait aux trois grands volets des travaux de la CNUCED. La seconde activité concernait quant à elle le Groupe de personnalités constitué par le Secrétaire général de la CNUCED en octobre 2005 dans le but de renforcer le rôle et l'impact de l'organisation en matière de développement. Le rapport du Groupe de personnalités, comportant 21 recommandations, a été rendu public en juillet 2006. À sa quarante et unième réunion directive, en avril 2007, le Conseil du commerce et du développement a entériné plusieurs recommandations, sous réserve de certaines conditions, et décidé de poursuivre ses consultations sur d'autres recommandations bénéficiant d'une convergence conceptuelle quant aux idées qu'elles contenaient.

3. L'ajout du quatrième thème subsidiaire à l'ordre du jour de la Conférence démontre clairement que les États membres souhaitent continuer de modifier plus en profondeur le fonctionnement de l'organisation. Ceci semble tout à fait naturel; en effet, dans un monde qui évolue à pas de géant, il n'est pas surprenant que la CNUCED, comme toute autre organisation, doive constamment s'adapter pour bien s'acquitter du mandat qui lui a été confié d'aider les pays en développement et les pays en transition à s'intégrer de manière avantageuse dans le système commercial mondial.

4. Lorsqu'on étudie les moyens d'accroître l'efficacité de la CNUCED, il convient d'examiner séparément les différents piliers de l'organisation pour déterminer la façon dont chacun d'entre eux peut être renforcé. En revanche, il importe aussi de voir comment les trois éléments fondamentaux de son activité peuvent converger pour devenir complémentaires, afin que le tout soit supérieur à la somme des parties.

I. EFFORTS ACCOMPLIS JUSQU'À MAINTENANT

A. Recherche et analyse

5. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED, souvent marqués par une réflexion innovante, intéressent principalement les décideurs des pays en développement et des pays en transition. Grâce à ses publications phare et à d'autres études et analyses périodiques et ponctuelles, la CNUCED contribue au débat international et à la formation de consensus sur de très nombreuses questions, notamment la politique commerciale, les stratégies de développement, la mondialisation, les produits de base, l'investissement, le transfert de technologie, le financement ainsi que les tendances décelées dans l'environnement économique international et leurs incidences pour les pays en développement.

6. Lors de l'examen à mi-parcours effectué en octobre 2006, le Conseil du commerce et du développement a indiqué que la recherche et l'analyse constituaient l'épine dorsale des travaux de la CNUCED sur le commerce et le développement et les questions interdépendantes dans les domaines du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement durable; et que la recherche et l'analyse devraient être axées sur le développement, être indépendantes, s'appuyer sur des données solides et conduire à des travaux novateurs et pionniers sur le commerce et le développement et les questions connexes. Le Conseil était aussi convenu d'un certain nombre d'importantes propositions concernant les travaux de recherche et d'analyse: a) mettre davantage l'accent sur des solutions pratiques et des options stratégiques pour les pays en développement et les pays en transition; b) examiner les questions systémiques

de l'économie internationale revêtant une importance particulière pour les pays en développement; c) renforcer les bases de données statistiques et bases de données de recherche et d'analyse ainsi que les systèmes logiciels; d) encourager le métissage et la collaboration entre les différentes divisions en matière de recherche et d'analyse; e) continuer de promouvoir des partenariats créatifs avec d'autres entités du système des Nations Unies et autres organisations internationales; f) renforcer les liens avec les milieux de la recherche pour le développement, notamment en approfondissant les contacts avec les réseaux de chercheurs; g) renforcer la pertinence de la recherche et de l'analyse pour la formation de consensus et l'assistance technique; et h) élaborer une stratégie effective de diffusion et de communication.

7. Le Groupe de personnalités a aussi formulé plusieurs recommandations concernant les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED: a) la CNUCED devrait être une initiatrice, la première à identifier et à analyser de nouvelles problématiques fondamentales; b) elle devrait se positionner de façon stratégique en fonction des avantages comparatifs, de la différenciation et de la complémentarité ainsi que de l'intervention stratégique; c) elle devrait nouer de véritables partenariats avec les organisations internationales; d) elle devrait accroître la participation de la société civile; et e) elle devrait envisager de créer un réseau mondial de groupes de réflexion. Ces recommandations ont par la suite été entérinées par le Conseil à sa quarante et unième réunion directive, sous réserve de certaines conditions.

8. Dans son rapport à la douzième session de la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED a formulé plusieurs suggestions concernant la recherche et l'analyse, en particulier: a) que les recherches de la CNUCED soient davantage orientées sur les politiques; b) que les fonctions de recherche et d'analyse bénéficient de ressources supplémentaires, par exemple en recourant plus souvent aux équipes spéciales internes, en travaillant plus étroitement avec d'autres organisations, en particulier des instances de réflexion, et en mobilisant davantage de ressources extrabudgétaires; et c) que l'organisation élargisse considérablement son audience.

B. Mécanisme intergouvernemental

9. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED suscite beaucoup d'attention chez les États membres, et un certain nombre de recommandations ont été entérinées lors de l'examen à mi-parcours effectué en 2006: a) renforcer la cohérence entre les différents niveaux du processus intergouvernemental; b) veiller à ce que les réunions intergouvernementales aboutissent à des résultats axés sur le développement, y compris des options stratégiques, faisant l'objet d'un accord mutuel; c) veiller à ce que le Conseil apporte une contribution plus ciblée à l'examen par l'Assemblée générale de son point de l'ordre du jour consacré au commerce international et au développement; d) veiller à ce que l'ordre du jour du Conseil soit varié et présente un caractère d'actualité; e) s'efforcer d'élaborer, pour les commissions, des ordres du jour ciblés ayant également un caractère d'actualité; f) étudier la possibilité de tenir certaines réunions d'experts sur plusieurs années et de créer des réseaux d'experts; g) trouver d'urgence une solution à long terme au financement prévisible de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED; h) utiliser des activités ou réunions informelles pour traiter de questions courantes de commerce et de développement; et i) encourager une plus grande participation d'acteurs non étatiques travaillant dans les différents domaines du développement, y compris le secteur privé, et d'acteurs des pays en développement aux réunions intergouvernementales de la CNUCED.

10. Le Groupe de personnalités a également formulé des recommandations, concernant le mécanisme intergouvernemental, qui font toujours l'objet de discussions par les États membres, notamment: a) créer un fonds d'affectation spéciale et faire appel aux programmes bilatéraux d'aide au développement pour financer la participation d'experts aux réunions de la CNUCED; b) veiller à ce que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED apporte des solutions pertinentes et pragmatiques aux problèmes de développement; c) transformer les réunions d'experts en groupes d'experts permanents; d) rationaliser les commissions de la CNUCED, avec une éventuelle commission s'occupant de la technologie, et remplacer le débat de haut niveau du Conseil par un dialogue multipartite ou par un forum mondial sur le commerce, l'investissement et le développement.

11. Dans son rapport à la douzième session de la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED a formulé plusieurs suggestions concernant le mécanisme intergouvernemental. Il a en particulier proposé que celui-ci soit orienté plus directement sur l'action et que le Conseil du commerce et du développement ait un ordre du jour plus général et joue un rôle plus affirmé par rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

C. Coopération technique

12. Comme ce fut le cas des autres grands domaines d'action de la CNUCED, la coopération technique a fait l'objet d'un certain nombre de recommandations entérinées à l'occasion de l'examen à mi-parcours, notamment: a) intensifier la coopération entre les divisions; b) travailler à l'élaboration de programmes de coopération technique intégrés et thématiques faisant appel à de multiples donateurs, afin de réduire le nombre de petites opérations et d'opérations financées par des contributions préaffectées; c) améliorer la gestion, l'évaluation et l'information concernant toutes les activités de coopération technique conformément aux règles et règlements de l'ONU et aux meilleures pratiques correspondantes; d) mettre en place un meilleur suivi de la coopération technique et de la mobilisation de fonds; e) permettre à la CNUCED de jouer un rôle effectif au niveau des pays grâce à des contributions analytiques fournies aux équipes des Nations Unies sur le terrain et par une amélioration de la coopération avec les coordonnateurs résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'ONU; f) promouvoir les synergies entre la coopération technique et les deux autres piliers; g) veiller à ce que la CNUCED soit en mesure de jouer un rôle important dans l'initiative d'aide au commerce; h) mettre en place un système de partage de l'information permettant de renforcer l'information sur la coopération technique; et i) optimiser l'exécution au niveau régional des activités d'assistance technique, tirer parti de ressources mises en commun et renforcer la pertinence des activités.

13. Le Groupe de personnalités a aussi présenté des recommandations sur la coopération technique de la CNUCED, notamment que celle-ci devrait accroître sa participation aux mécanismes au niveau des pays, et regrouper ses quelque 400 projets en quatre ou cinq grands programmes de coopération technique. Le Conseil a entériné ces recommandations, sous réserve de certaines conditions.

14. Dans son rapport à la douzième session de la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED a formulé plusieurs suggestions sur la coopération technique, en particulier que la CNUCED devrait saisir l'occasion offerte par l'initiative «Une ONU» pour mieux faire connaître l'importance du commerce pour le développement au niveau des pays et la gamme d'activités

d'assistance technique qu'elle peut offrir pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement. Un deuxième axe de développement des activités de coopération technique de la CNUCED devrait être l'initiative d'aide au commerce.

II. ENJEUX FUTURS

15. Les efforts déployés sans relâche pour adapter et renforcer l'action de la CNUCED démontrent que l'environnement économique et institutionnel mondial dans lequel elle évolue n'est plus le même. En effet, la géographie du commerce mondial a beaucoup changé, le degré d'interdépendance entre les pays a considérablement augmenté, et la situation économique des pays en développement est beaucoup moins homogène qu'auparavant. Sur le plan institutionnel, la CNUCED n'est plus la seule à jouer un rôle de premier plan dans le domaine du commerce.

16. L'impact et l'efficacité institutionnelle de la CNUCED ne pourront être renforcés que si l'organisation parvient à relever les grands défis du moment dans son domaine de compétence, et ce, de manière vraiment manifeste. Elle devra se voir confier certaines tâches en fonction des besoins en matière de commerce et de développement des différents pays et des objectifs de l'organisation. Elle devra également intégrer la notion de partenariat dans ses méthodes de travail afin de faciliter l'établissement d'un réel partenariat de développement au niveau mondial.

A. Recherche et analyse

17. Au moment de sa création, la CNUCED avait été chargée d'étudier les questions de commerce et de développement qui étaient alors les plus préoccupantes. Son rôle à cet égard devrait être maintenu. Celle-ci devrait donc continuer de s'attaquer aux problèmes les plus pressants du moment, qu'il s'agisse de problèmes nouveaux ou déjà anciens. Si l'on ne parvenait pas à s'entendre sur la nécessité d'aborder des questions nouvelles, l'impact et l'efficacité de l'organisation en seraient diminués. Il faudra non seulement trouver un consensus sur les problèmes à régler, mais aussi rester fidèle au principe selon lequel les nouveaux problèmes surgissant dans le domaine du commerce et du développement devraient être abordés de front dès leur apparition.

18. Le secrétariat de la CNUCED devra pouvoir réaliser ses travaux de recherche et d'analyse en toute indépendance. Si l'objectif est d'effectuer des recherches et des analyses novatrices et, à partir de là, de formuler des recommandations pratiques audacieuses, il est peu probable que de telles recommandations fassent immédiatement l'objet d'un large consensus. Dès lors qu'elles remettent en cause le statu quo, elles pourraient même susciter des doutes ou des critiques dans certains milieux. Il faudra donc veiller à ce que les travaux de recherche puissent être effectués à l'abri de toute influence extérieure.

19. La qualité des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED constituera l'un des facteurs déterminants de leur impact. L'organisation a déjà bon nombre de réalisations positives à son actif, mais elle doit toujours chercher à faire mieux. Le dernier examen à mi-parcours a souligné le fait que les recherches devaient s'appuyer sur des données solides; pour ce faire, l'organisation pourrait par exemple insister davantage sur les études de pays et les examens des politiques nationales. Elle pourrait aussi améliorer la qualité de ses travaux en ayant une ouverture plus large sur le monde et en faisant participer le plus grand nombre possible de parties

prenantes, notamment des groupes de réflexion, la société civile et le secteur privé. Un autre moyen d'y parvenir consisterait à accroître les ressources affectées à la recherche, ce qui pourrait se traduire par une réduction du nombre de publications ou par l'affectation de ressources extrabudgétaires additionnelles. L'instauration de meilleures normes de recherche et de normes plus uniformes constituerait un excellent moyen de renforcer l'impact de l'organisation.

20. La rapidité avec laquelle le monde d'aujourd'hui évolue revêt aussi une importance cruciale. Les gouvernements doivent être en mesure de réagir promptement aux nouvelles situations, tout comme les organismes chargés de les aider et de les conseiller. La CNUCED, de même que toutes les organisations internationales, devra déterminer les meilleures façons de mettre l'ensemble de leur savoir et de leur expérience à la disposition des administrations et de la communauté internationale de manière à ce qu'elles puissent apporter leur concours pour remédier aux nouveaux problèmes et fournir conseils et soutien à court terme. S'agissant du commerce et du développement, l'impact de la CNUCED pourrait être considérablement renforcé si on lui donnait les moyens de réagir rapidement face aux changements.

B. Formation de consensus dans le cadre du mécanisme intergouvernemental

21. De par sa conception même, le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED permet d'examiner de manière approfondie un large éventail de questions. Ainsi, au premier niveau, des experts discutent ensemble de questions spécifiques qui présentent souvent un grand caractère d'actualité. Au niveau supérieur, des représentants gouvernementaux se rencontrent pour examiner des questions sectorielles plus vastes afin d'adopter des politiques axées sur le développement. Enfin, au niveau le plus élevé, le Conseil discute des grandes questions transversales, parfois dans le cadre d'un débat de haut niveau, et fait directement rapport à l'Assemblée générale. Même s'il va de soi qu'un tel système peut grandement contribuer à une concertation sur les politiques et les orientations recommandées, nombreux sont ceux qui estiment qu'il n'a pas encore donné toute sa mesure.

22. Il est certainement possible d'accroître l'efficacité du mécanisme en ajustant sa structure et ses méthodes de travail. Il faudra par exemple améliorer la façon dont le travail accompli à un niveau peut guider les travaux réalisés à un autre niveau, et garantir la participation de représentants de tous les groupes de pays aux réunions d'experts. Un problème plus profond demeure cependant sans solution. L'une des questions fondamentales abordées par les États membres dans leurs délibérations périodiques sur le rôle et l'efficacité de la CNUCED concernait les résultats des réunions intergouvernementales. Ainsi, lors de l'examen à mi-parcours effectué en 1998, les États membres étaient convenus que les commissions devraient s'efforcer d'adopter des conclusions concertées intéressant la communauté internationale, les gouvernements et le secrétariat de la CNUCED. Toutefois, lors de l'examen à mi-parcours de 2002, ils étaient plutôt convenus que les résultats des sessions des commissions devraient consister en un résumé établi par le Président rendant compte du dialogue de fond et en recommandations concises distinctes adressées au secrétariat de la CNUCED alors que, à l'occasion de l'examen à mi-parcours de 2006, ils étaient convenus que les réunions intergouvernementales devraient aboutir à des résultats axés sur le développement, y compris des options stratégiques. L'ambiguïté qui règne autour de ces résultats soulève la question du rôle fondamental des réunions intergouvernementales des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement.

23. Lors de sa création en 1964, la CNUCED avait été conçue comme une conférence fondamentalement axée sur l'action. Elle avait reçu le mandat de «formuler des principes et des politiques concernant le commerce international et les problèmes connexes du développement économique»¹, à la suite duquel elle a accompli plusieurs grandes réalisations. Par contre, depuis la huitième session de la Conférence, la CNUCED a cessé de jouer un rôle dans la négociation d'instruments internationaux ayant force obligatoire pour privilégier la «formation de consensus». Le sens à donner à cette expression, s'agissant par exemple des résultats escomptés des réunions, n'a cependant pas fait l'objet d'un consensus durable, comme le démontrent les conclusions contradictoires des différents examens à mi-parcours. Ces contradictions nuisent manifestement à l'organisation; si l'on veut vraiment améliorer l'efficacité institutionnelle de la CNUCED, il faudra s'entendre sur le but fondamental des réunions intergouvernementales. Les réunions de la CNUCED devraient-elles privilégier les échanges de vues sur des nouvelles questions sans chercher à dégager des conclusions concertées? Ou encore devraient-elles permettre aux participants de s'entendre non pas sur des instruments ayant force obligatoire, mais plutôt sur des orientations à recommander aux gouvernements et à la communauté internationale? Dans son rapport à la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED plaide en faveur d'un mécanisme orienté plus directement sur l'action qui permette d'élaborer des stratégies politiques aux niveaux national, régional et mondial.

24. La CNUCED est le principal organisme du système des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement, ce qui laisse entendre que le Conseil du commerce et du développement doit assumer des responsabilités particulières par rapport à d'autres organes et institutions des Nations Unies. En tant qu'organe subsidiaire, le Conseil fait rapport à l'Assemblée générale, ce qui engage, à cet égard, la responsabilité et du Président du Conseil et du Secrétaire général de la CNUCED. Parallèlement, le rapport du Conseil à l'Assemblée générale ne fournit pas à celle-ci les éléments d'accord escomptés dans plusieurs domaines d'action importants de la CNUCED. Le Conseil ne joue pas non plus le rôle de coordination auquel on pourrait s'attendre s'agissant des activités des Nations Unies liées au commerce et au développement. Son efficacité pourrait être renforcée dans ce domaine.

25. Au moment de la création de la CNUCED, les principaux acteurs étaient les gouvernements et un nombre limité d'organisations non gouvernementales (ONG). La situation a bien sûr radicalement changé entre-temps: le secteur privé et une proportion beaucoup plus grande de la société civile jouent maintenant un rôle de premier plan. Pour être pleinement efficace, la CNUCED pourra chercher à garantir, sans remettre en question son caractère intergouvernemental, une participation plus régulière de ces acteurs majeurs à ses délibérations. Les rencontres avec la société civile organisées depuis la onzième session de la Conférence constituaient un pas dans cette direction, mais il est peut-être possible de faire participer les ONG plus directement à certaines réunions de la CNUCED. Le secteur privé est quant à lui régulièrement représenté par des experts à ces réunions, et la valeur de ces contributions est largement reconnue. Il conviendrait peut-être d'étudier les moyens d'encourager une participation du secteur privé qui s'inscrirait dans la durée pour lui permettre de jouer pleinement son rôle sur les plans de la réflexion et de l'action en matière de développement.

¹ Résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 30 décembre 1964, par. 3 b).

C. Coopération technique

26. Les travaux que la CNUCED effectue dans le domaine de la recherche et de l'analyse et dans celui de la formation de consensus déterminent ses activités de coopération technique. Celles-ci ont principalement pour objectif de promouvoir les politiques et de renforcer les capacités dans les quatre principaux domaines d'intervention de l'organisation: a) mondialisation et stratégies de développement; b) commerce international des biens et des services et des produits de base; c) investissement et développement des entreprises; et d) technologie, infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale. Tel qu'indiqué plus haut, des efforts visant à renforcer l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED sont déployés sans relâche et simultanément dans plusieurs domaines différents.

27. L'un des principaux objectifs est de mieux faire connaître les questions de commerce et de développement au niveau national. On s'aperçoit maintenant que ces questions n'occupent pas la place qu'elles devraient dans les plans-cadres pour l'aide au développement. En fait, les questions économiques dans leur ensemble n'ont peut-être pas reçu l'attention qu'elles méritaient dans les efforts accomplis ces dernières années en matière d'aide au développement. Elles devront donc être davantage mises en évidence à l'avenir.

28. Une telle nécessité apparaît justement au moment où les Nations Unies sont en train de modifier leur approche à la coopération technique en introduisant le concept «Une ONU». Cette réforme, qui vise à renforcer la cohérence des opérations des Nations Unies dans les différents pays, représente un défi pour les organismes non résidents, car ils risquent d'être exclus de ces opérations. Ces organismes devraient idéalement tenter de transformer ce défi en opportunité, et c'est là précisément l'objectif du Groupe des secteurs interinstitutions du commerce et de la production. Ce regroupement – qui rassemble la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (CCI), le PNUD et les commissions régionales – a pour but de permettre aux organisations participantes d'offrir et de réaliser une série d'activités de coopération technique dans les différents pays dans le cadre de l'initiative «Une ONU». Le succès de ce regroupement repose sur de nombreux facteurs, notamment la réussite de l'initiative «Une ONU», la capacité des organisations participantes à former un partenariat efficace et durable et la façon dont les pays réagiront devant la nécessité de replacer la croissance économique au cœur de leurs préoccupations en matière de développement.

29. Les efforts déployés pour renforcer l'efficacité des activités de coopération technique de la CNUCED concernent également l'élaboration de programmes thématiques multidonateurs et intégrés. Des progrès importants ont été accomplis à cet égard, l'objectif étant de réduire considérablement le nombre d'activités de coopération technique de petite envergure et de les regrouper dans des programmes plus vastes qui seraient financés par de nombreux donateurs dans des conditions de prévisibilité satisfaisantes. Le succès de cette entreprise dépendra de la capacité du secrétariat à renforcer sa cohérence interne, notamment pour ce qui est de la collecte de fonds, et de la volonté des donateurs à contribuer à des fonds d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs et à accepter par le fait même d'influer un peu moins directement sur la destination de la coopération technique, de façon à garantir une plus grande pérennité et un plus grand impact des activités.

30. Les activités de coopération technique de la CNUCED porteront notamment sur l'initiative d'aide au commerce. Cette initiative est un complément essentiel de la libéralisation du commerce international, qu'il soit multilatéral, bilatéral ou unilatéral, car elle permet de réaliser les bénéfices potentiels du développement et d'atténuer le coût de l'ajustement et de sa mise en œuvre. Des années de travail ont permis à la CNUCED d'acquérir une bonne expérience de l'assistance technique liée au commerce et au développement, et ses programmes apportent dans ces domaines une contribution non négligeable. Par exemple, la CNUCED a une compétence reconnue en matière de formation des fonctionnaires des pays en développement aux problèmes de la politique commerciale et elle sait a) les aider à participer efficacement aux négociations commerciales; b) promouvoir la diversification des économies tributaires des produits de base; c) évaluer les effets du commerce des services, les obstacles non tarifaires et l'interface entre mesures commerciales et mesure environnementales; d) renforcer la capacité des pays en développement de répondre aux normes environnementales et sanitaires, de tirer profit des systèmes de préférences et de l'intégration régionale, notamment entre pays en développement eux-mêmes; et e) élaborer une législation et une politique de la concurrence.

31. Le renforcement de l'efficacité et de l'impact de la CNUCED dans ce domaine jouera un rôle central dans le renforcement de son impact global. Au nombre des domaines d'intervention pourraient figurer: a) l'examen de leur politique d'investissement et la promotion des investissements; b) les stratégies concernant la science, la technologie et l'innovation; c) l'esprit d'entreprise et le développement des entreprises; d) la logistique du commerce; e) les systèmes douaniers et la facilitation des échanges; et f) l'exploitation des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement. Ces activités, jointes à d'autres mesures dont le besoin se fait cruellement sentir (par exemple la création ou l'amélioration des infrastructures et l'aide à l'ajustement) amélioreront sensiblement les chances qu'ont les pays en développement de profiter des possibilités d'accès aux marchés, nouvelles ou existantes, et d'accroître ainsi le profit qu'ils tirent des échanges.

D. Intégration des grands domaines d'action

32. La CNUCED est le principal organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré des questions de commerce et de développement. La notion d'«intégration» admet différentes variantes, mais l'une d'entre elles concerne indubitablement le fait que la CNUCED aborde les questions de commerce et de développement non pas uniquement dans l'optique de la formation de consensus intergouvernementaux, ni uniquement dans celui de la coopération technique, mais bien en tenant compte de ses trois piliers à la fois. Il s'agit manifestement pour la CNUCED d'un avantage comparatif majeur dont les implications sont évidentes: d'une part, la faiblesse d'un seul de ces piliers affaiblit l'ensemble et, d'autre part, plus les trois piliers se complètent les uns les autres, plus l'impact global est grand.

33. Le renforcement des synergies entre les trois domaines d'action nécessitera l'adoption de plusieurs mesures. Il faudra ainsi accroître le rôle central des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED pour guider la formation de consensus intergouvernementaux. Le mécanisme intergouvernemental devra parallèlement contribuer davantage aux travaux de recherche et d'analyse et jouer un rôle accru pour inspirer et guider ceux-ci grâce à son approche multipartite. Il faudra favoriser une meilleure interaction réciproque entre le volet formation de consensus et le volet coopération technique, le premier permettant d'échanger conseils et réactions, le second de traduire les consensus intergouvernementaux en mesures concrètes. Enfin, la coopération

technique devra donner suite aux travaux de recherche et d'analyse tout en servant de base à ceux-ci.

III. CONCLUSIONS ET QUESTIONS

34. Dans son rapport à la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED a établi les objectifs suivants:

a) Faire de la CNUCED un centre de recherche et d'analyse éminent, capable de présenter à ses parties prenantes des recommandations originales et pratiques en matière de politique publique, inspirées par une vaste collaboration avec d'autres institutions et instances de réflexion;

b) Permettre au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED de produire des résultats pragmatiques dans tous les domaines de compétence de l'institution, d'orienter ainsi les efforts de développement des gouvernements et de promouvoir une évolution systémique ordonnée et orientée sur le développement, et permettre à la CNUCED elle-même de seconder directement l'Assemblée générale lorsque celle-ci délibère sur des sujets de commerce et de développement; et

c) Mettre la CNUCED au centre d'un groupe d'organismes mondiaux et régionaux offrant une panoplie d'activités d'assistance technique orientées sur la création de capacités en matière de commerce, de développement et d'activités connexes, qui pourront être mises à la disposition des pays intéressés dans le cadre de l'approche «Une ONU» et selon les besoins de chacun.

35. Pour réaliser ces objectifs, il faudra tout d'abord répondre à un certain nombre de questions fondamentales: Comment assurer le caractère d'actualité et la pertinence des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED? Comment concilier la nécessité de garantir l'indépendance des travaux de recherche et d'analyse et la nécessité de rendre des comptes aux États membres? Quel est l'objectif final des réunions intergouvernementales des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement? Comment la CNUCED peut-elle renforcer son impact à l'échelon des pays? Comment la CNUCED peut-elle tirer parti de son avantage comparatif pour renforcer le rôle des Nations Unies?
